



Extrait du site Laïcité Aujourd'hui

<http://laicite-aujourd'hui.fr/?1844-COMMUNE-et-CLERGE>

1844 COMMUNE et CLERGE

- HISTOIRE(s) - Autres ... -

Date de mise en ligne : samedi 20 septembre 2008

Copyright © Laïcité Aujourd'hui - Tous droits réservés

Conseil municipal de Kernével : session du 10 février 1844

Monsieur le Président (maire : L'Haridon) a ouvert la séance et a dit que par une exception regrettable le vicaire de Kernével n'a pas de traitement de l'état et qu'il est urgent de faire au plus tôt les démarches et les sacrifices nécessaires pour obtenir pour cet ecclésiastique une juste rétribution qui assure sa présence sur la commune.

Qu'en effet, la population de deux mille âmes, l'étendue de la commune dont la superficie est de 4000 hectares, coupée par des routes difficiles et ayant des habitations distantes de 6 à 7 kilomètres du bourg communal, y exige la présence de 2 ecclésiastiques pour qu'ils puissent suffire à leurs fonctions pastorales et pour que les habitants puissent tous continuer de suivre convenablement les pratiques de la religion.

Que d'autres communes moins étendues, moins populaires et où les ecclésiastiques peuvent compter davantage sur les ressources de la fabrique* et sur l'aisance des habitants, il existe depuis longtemps des traitements de vicaires.

Que le conseil de fabrique a déjà une somme de 250 F pour le vicaire désiré ; mais que pour obtenir le traitement de l'état et assurer une position convenable au vicaire, le conseil municipal doit voter une allocation de 250 F aussi, pour supplément de traitement du vicaire en cas d'insuffisance des ressources de la fabrique...

...le conseil à l'unanimité, après avoir délibéré, reconnaissant la nécessité de conserver un vicaire dans la commune et l'urgence de lui assurer un traitement convenable... s'engage à payer le supplément de 250 F en cas d'insuffisance de la fabrique...

* maison gérée par la paroisse

Conseil municipal de Kernével : session du 3 novembre 1847

Le conseil a décidé que la commune ayant l'avantage depuis la fin d'août d'avoir un vicaire, il lui soit fait un traitement de 300 F par an.

Cent francs sont portés au budget supplémentaire de 1847 pour 4 mois et 300 francs au budget primitif de 1848 pour une année entière.

La population de Kernével étant de 2032, le conseil demande que le gouvernement fasse aussi un traitement de 300 F au vicaire de cette commune.

Source : Archives municipales de Kernével

Note : il aura fallu 3 ans (et sans doute que la municipalité bascule ou que les pressions se multiplient) pour que le vicaire soit nommé, puis payé. Cette fois il n'est plus question de faire participer le conseil de fabrique. Qui plus est, le gouvernement est sollicité .